



Pénibilité au travail

Par CCAARR

Bonjour,

Au regard de la réglementation FPH, il y a-t-il des compensations à la pénibilité de certains travaux ? Comment savoir quand on peut parler de pénibilité au travail et les droits que ça engendre ? Je pense à des métiers comme personnel d'entretien (posture, horaires décalées), cuisiniers (port de charge lourdes, etc.) ou encore personnel de nuit.

Merci par avance